Evitez les pièges de la location entre particuliers

Conscients que louer un logement devient de plus en plus difficile, certains n'hésitent pas à abuser les locataires. L'objet de cette publication est donc de sensibiliser les candidats locataires aux difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer dans une recherche de location entre particuliers.

1/ Attention aux arnaques au mandat cash

Le principe est toujours le même. De faux propriétaires passent une annonce, souvent alléchante, et demandent à ce que le candidat locataire leur adresse un dossier avec justificatifs puis un mandat cash pour réserver le logement. En général, ces faux propriétaires justifient leur demande par le fait qu'ils ne sont pas sur place et qu'ils se sont déjà déplacés pour rien.Tous les sites de petites annonces immobilières sont ou ont été confrontés au problème des escroqueries au mandat cash. Le phénomène existe depuis plusieurs années et est majoritairement présent sur les sites d'annonces gratuites comme le précise le site web-arnaque.com.
Méfiance donc, lorsque vous rencontrez une offre avec un loyer particulièrement bas. D'ailleurs nous vous invitons à utiliser gratuitement les outils mis à votre disposition sur LocService.fr pour évaluer les loyers.
Rappelons que sur LocService, ce n'est pas le locataire qui contacte les propriétaires mais l'inverse. De multiples procédures permettent ainsi de détecter en amont les pratiques douteuses et de contrôler les demandes abusives des propriétaires.

***Le conseil de LocService** : N'envoyez jamais de mandat cash pour réserver une location ou pour garantir votre présence à d'éventuels RV.*

2/ Les sites immobiliers avec annonces périmées

Beaucoup de sites immobiliers de particuliers à particuliers ne procèdent pas à une purge rigoureuse des annonces immobilières. Conséquence pour le locataire : des annonces périmées et des appels inutiles auprès du propriétaire : « C'est loué depuis longtemps ! ». Outre cette mauvaise gestion, certains sites conservent volontairement leurs annonces obsolètes qu'ils datent à nouveau pour favoriser leur référencement naturel auprès des moteurs de recherche.
Sur LocService le problème ne se pose pas car il n'y a pas d'annonce et c'est le propriétaire qui sélectionne les locataires. Si le bailleur contacte un locataire inscrit sur LocService c'est que son logement est forcément disponible.

***Le conseil de LocService** : Méfiez-vous des sites immobiliers avec offres locatives pléthoriques ou trop anciennes.*

3/ Les sites immobiliers avec numéro de téléphone surtaxé (08 99 ...)

Le principe est de mettre en relation par téléphone un locataire et un propriétaire à travers un numéro de téléphone surtaxé. Le locataire doit obligatoirement composer un numéro qui commence par 08 99 ... (1,34 € l'appel et 34 centimes la minute) pour joindre le propriétaire. On peut facilement imaginer la note finale après quelques appels journaliers.
Sur LocService c'est le propriétaire qui contacte le locataire par mail ou par téléphone sans avoir à utiliser de numéros surtaxés.

***Le conseil de LocService** : De manière générale, évitez les sites qui vous invitent à composer un numéro surtaxé qui commence par 08 99 ... (1,34 € l'appel et 34 centimes la minute) pour joindre un correspondant ou une hot line.*

4/ Les demandes abusives des bailleurs

Certains propriétaires bailleurs n'hésitent pas à demander des pièces justificatives non autorisées pour constituer le dossier de candidature. LocService.fr propose gratuitement aux locataires et aux propriétaires une rubrique intitulée Guide de la location. Ce guide interactif, mis à jour régulièrement, rappelle aux locataires les documents à fournir et aux propriétaires ceux à demander. Il donne ainsi toutes les informations utiles pour une relation équilibrée entre locataires et propriétaires.
Sur LocService les propriétaires qui ne respectent pas la législation sont dans un premier temps avertis puis définitivement interdits d'utiliser nos services s'ils continuent leurs abus.

***Le conseil de LocService** : La plupart des bailleurs qui demandent des pièces non autorisées le font par méconnaissance de la législation. N'hésitez pas à les inviter à consulter notre Guide de la location*

Conclusion

Nous vous invitons à rester vigilant pour trouver votre future location entre particuliers. Pour bien choisir son prestataire, consulter les avis des internautes sur internet peut s'avérer utile. C'est pourquoi LocService vous propose de consulter les expériences des locataires et des propriétaires qui ont utilisé notre site sur avis.locservice.fr.

Les particuliers jugent LocService :

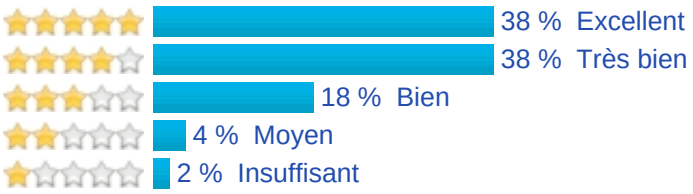

Basé sur 85.219 avis au 24-04-2024